



3000€ demander !!! que puis-je faire ?

Par **mendy63**, le **20/07/2008** à **13:33**

J'ai signé un contrat professionnel le 19/07/2006 jusqu'au 30/09/2008, mais mon contrat n'a été que validé le 30/10/2007 par la DDTEFP suite au n on envoies des documents (je m'en suit rendu compte en mai 2007 car je devais faire un crédit maison mais impossible car contrat non valide m'a répondu ma banque de plus mon école me l'a confirmer. J'ai donc dès début mai 2007 averti ma boite et on ma envoyer promener sachant que 2 semaine par mois j'allais a l'école à 40 bornes de chez moi soit 80km aller retour par jours sans être sous contrat. Aujourd'hui suite a des problème de santé suite au travail et a l'ambiance (spasmophilie, tétanie, très forte tension anxiété, très gros stress a la limite de la dépression et exéma)(je n'ai fait aucun travail en rapport avec mon BTS logistique de plus ce BTS m'a été imposé par ma boite!!pour me faire accepter ce contrat on ma dit que mes frais d'essence serait rembourser j'attend toujours), j'ai du rompre le contrat le 7/07/08 qui normalement été une rupture a l'amiable et avec suppression des 15jours de préavis accepté par l'employeur (car pour être gentille j'ai prévenu que mon docteur ne voulait plus que j'y retourne que ça devenait trop dangereux et que donc je ne pouvais remplacer pers pendant les vacances... sachant que je remplacer tout le monde) et donc que je serait arrêtée jusqu'a la fin)mais rien n'a été écrit. Le 05/07 Il m'a demandé de faire une lettre des que j'avais un nouveau job CDD ou CDI et de rester en arrêt en attendant, enfin que le contrat puis être rompu et de ne pas tenir compte du préavis. Le 05/07 au soir j'ai trouvé un nouveau job à la poste mieux payé car j'étais qu'a 75% du smic débutant le 07/07 donc comme prévu j'ai envoyé m'a lettre en Recommander avec AR. Mais qu'elle fut m'a stupeur qu'a le 15/07 j'ai reçu une lettre me réclamant 3000€ pour a peine 2mois et demi de pas fait et rupture du contrat sans préavis! Il faut savoir que ma boite ni mon tuteur ne m'a JAMAIS aider pour la formation de mon dossier pour passer l'examen quand je leur demandé des renseignement il m'envoyer baladé en me disant: «ça te regarde pas, j'ai pas u mon BTS je vois pas pourquoi tu l'aurais, on ta pas pris pour faire ça, copie sur celui d'avant et fait nous pas chier..."De plus comme je vous l'ai di je n'ai rien fait qui correspondait a ce que j'étais censé faire)Seulement déjà celui qui faisait exactement le même

contrat que moi pour faire le même BTS au même endroit et qui a fini 1an plutôt que moi touché le smic complet et il avait le même âge que moi. Donc puis je faire admettre que mon contrat n'été pas valide pendant 1an 1/2 et puis je prétendre à un cdi pour les contrer ? Que puis-je faire ???

Par **justyne**, le **20/07/2008** à **18:59**

bonsoirnpourriez vous exposer clairement votre problème ? message trop long pour être comphérensible